



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ GREFFIER :

Qu'il y aura une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville le 12 mars 2019, laquelle se tiendra immédiatement après la fin de la séance du conseil d'agglomération à 19 h, à la salle du conseil située au 25, rue L'Annonciation Sud, Rivière-Rouge.

Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Numéro 2019-40003

Nature et effets : La demande vise à autoriser l'ajout de divisions dans un bâtiment accessoire (station de pompage) pour alimenter une cabane à sucre de production, alors que la réglementation en vigueur permet un maximum de deux (2) pièces.

Localisation : Territoire non loti qui correspondait à une partie des lots 9 à 14 du rang 07 du cadastre officiel du Canton de Turgeon,
Chemin du Lac-de-la-Haie,
Matricule : 1456-12-4010.

Numéro 2019-40005

Nature et effets : La demande vise à permettre la subdivision de la propriété avec un frontage sur la route 117 de 134,93 mètres, alors que la réglementation exige un frontage minimal de 150 mètres.

Localisation : Partie des lots 73 et 74 du rang Sud-Ouest du cadastre officiel du Canton de Marchand,
6918, route 117 Nord,
Matricule : 9546-06-0530.

Numéro 2019-40006

Nature et effets : La demande vise à permettre la régularisation de la propriété principale, située dans la rive du réservoir Kiamika, en autorisant la marge de recul latérale gauche de la remise à 0,19 mètre plutôt que 1,5 mètre, la marge de recul latérale gauche de l'abri à 0,35 mètre plutôt que 1,5 mètre, ainsi que la marge de recul au réservoir Kiamika de l'abri à 6,96 mètres plutôt que 10 mètres.

Localisation : Lot 5 809 951 anciennement identifié par une partie du lot 62-B-1 du rang 06 du cadastre officiel du Canton de Turgeon
16 681, chemin du Lac-Kiamika,
Matricule : 1465-34-3113.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces demandes.

DONNÉ À RIVIÈRE-ROUGE CE 20^e JOUR DE FÉVRIER 2019

Pierre-Alain Bouchard
Greffier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier de la Ville de Rivière-Rouge, certifie avoir publié l'avis public ci-dessus, en en publiant, conformément à la loi et au Règlement numéro 320 concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville, une copie sur le site Internet de la Ville et en en affichant une copie à l'entrée de l'hôtel de ville, le 20 février 2019 et en publiant un avis à la population dans le journal *L'Information du Nord Vallée de la Rouge* le 20 février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 20^e jour de février 2019

Pierre-Alain Bouchard
Greffier